



Newsletter Mai 2017

Zoom sur les ressources humaines et le droit du travail aux Pays-Bas

## Mai 2017 - Zoom sur les ressources humaines internationales et le droit du travail aux Pays-Bas

### Edito

Les Pays-Bas forment la **16ème économie mondiale**, ce qui en fait, pour un pays de 16,9 millions d'habitants, **une des économies les plus avancées au monde**.

L'économie des Pays-Bas est **fortement tournée vers l'extérieur**. Le pays exporte plus de la moitié de sa production et importe plus de la moitié de sa consommation. Il s'agit donc d'une économie très dépendante de la conjoncture mondiale.

Grâce une situation géographique stratégique et à la présence de nombreux ports, les Pays-Bas se placent comme **5ème exportateur mondial** (4%) derrière la Chine, les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon.

Les Pays-Bas représentent également le 8ème importateur mondial (3,4%). Les principaux fournisseurs sont ses partenaires de l'Union européenne (47%), suivis de la Chine (12,9%) et des Etats-Unis (6,2%).

En 2015, près de **27 120 entreprises ont exporté vers les Pays-Bas depuis la France**, pour un montant d'exportation qui se stabilise à 17,4 Mds EUR, soit 3,9% des exportations françaises.

La présence française aux Pays-Bas est substantielle avec **1 344 entreprises qui emploient près de 129 800 personnes et réalisent un chiffre d'affaires cumulé de 50,1 Md€** Cette présence est particulièrement importante dans les transports (Air France KLM, Transdev...), l'énergie (Engie, Total, Air Liquide...), et l'agro-alimentaire (DanoneNutricia).

(sources : KARTEA, Trésor, Business France)

**Notre prochaine formation sur le droit du travail aux Pays-Bas aura lieu le 29 septembre prochain, n'hésitez pas à vous inscrire, la session est d'ores et déjà garantie ! [Découvrez le programme complet en cliquant ici.](#)**

**Formation Droit du travail aux Pays-Bas - Programme détaillé**

## **Recrutement aux Pays-Bas : respect d'un code de déontologie**

Le code de recrutement NVP contient les règles de base qui, de l'avis de l'Association néerlandaise pour la gestion du personnel (NVP), devrait être observé par les entreprises et les candidats pendant le processus de recrutement et de sélection.

### **Principes généraux**

- Le candidat dispose d'une chance pour être convoqué en entretien de recrutement
- Le candidat doit être informé de la procédure de recrutement
- L'entreprise ne demande que les informations nécessaires pour le poste à pourvoir
- Le candidat doit fournir toute l'information



**Nos prochaines formations  
incontournables - Juin  
2017 :**

**8** [Droit du travail en](#)  
**juin** [Allemagne](#)

nécessaire pour que l'entreprise dispose d'une vision complète et réelle des compétences du candidat par rapport au poste occupé

- L'entreprise et le candidat ont conscience que les informations de sources telles qu'internet ou de tierces parties ne sont pas toujours fiables.
- Si un candidat soumet une plainte écrite concernant un traitement négligent, inéquitable ou incorrect de sa candidature, l'entreprise répondra par écrit.

### Phase de sélection

- L'entreprise notifiera au candidat, dès que possible et au plus tard 2 semaines après la date de clôture des candidatures :
  - > si la candidature a été rejetée
  - > si la candidature a été retenue
  - > si la candidature est conservée, et pour quelle durée

### Rejet de candidatures

- Quelle que soit la phase de la procédure de recrutement, quand l'entreprise décide de ne pas poursuivre la candidature, le candidat recevra une notification écrite ou électronique dans un délai de 2 semaines à compter de la prise de décision. Les raisons du rejet seront expliquées aussi bien que possible.

[En savoir plus sur le droit du travail aux Pays-Bas](#)

## Temps de travail aux Pays-Bas

### Horaires de travail :

- Maximum : 12 heures par jour
- Maximum : 60 heures par semaines

Un aménagement du temps de travail peut être prévu par les conventions collectives ou les employeurs dans ces limites.

20 juin	<a href="#">Droit du travail au Royaume-Uni</a>
21 juin	<a href="#">Droit du travail en Espagne</a>
22 juin	<a href="#">Droit du travail en Belgique</a>
28 & 29 juin	<a href="#">Package de rémunération internationale</a>

## Nos prochaines formations :

7 & 8 septembre	<a href="#">Savoir gérer la paie à l'international</a>
12, 13, 14 septembre	<a href="#">Pilotage de la mobilité internationale - niveau 2</a>
26 septembre	<a href="#">Droit du travail aux Etats-Unis</a>
28 septembre	<a href="#">Droit du travail en Italie</a>
29 septembre	<a href="#">Droit du travail aux Pays-Bas</a>
3 octobre	<a href="#">Droit du travail en Allemagne</a>
5 octobre	<a href="#">Droit du travail au Royaume-Uni</a>
9 octobre	<a href="#">Droit du travail au Qatar - Emirats Arabes Unis</a>

Il n'existe pas de volume maximal d'heures supplémentaires.

### **Congés payés**

Le nombre de congés payés est égale à 4 fois le nombre de jours travaillés dans la semaine.

La convention collective peut être plus favorable (entre 24 et 30 jours selon l'ancienneté).

### **Jours fériés**

On recense 9 jours fériés par an, payés normalement.

[En savoir plus sur le droit du travail aux Pays-Bas](#)

## **Salaire minimum aux Pays-Bas**

---

Le salaire minimum aux Pays-Bas est revu 2 fois par an (1er janvier et 1er juillet).

Depuis le 1/1/2017, le salaire minimum est de **1.551,60 €/ mois** pour les salariés de 23 ans et plus.

Pour les salariés âgés de 15 à 22 ans, le salaire minimum est décroissant selon l'âge.

[En savoir plus sur le droit du travail aux Pays-Bas](#)

**24 octobre** [Droit du travail en Pologne](#)

**Voir toutes nos formations**

## Taux de cotisation aux Pays-Bas

---

Les cotisations salariales aux Pays-Bas s'élèvent en 2017 à 31,15%, tandis que les cotisations patronales s'élèvent à 17,88%.

[En savoir plus sur le droit du travail aux Pays-Bas](#)

---

**KARTEA - RESSOURCES HUMAINES  
INTERNATIONALES**

12, avenue des Près - 78180 Montigny le  
Bretonneux

01 75 21 32 29 - [contact@kartea.fr](mailto:contact@kartea.fr)

[www.kartea.fr](http://www.kartea.fr)